

Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale du 6 mai 2023 à Marignane

Les délibérations des commissions se font sous réserve de leur validation par le CDN et ne seront rendues exécutoires qu'après celle-ci.

Diffusion (PV + annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : autres membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Auvergne-Rhône-Alpes : Anne-Solange DESSERTINE (ASD secrétaire de la CTN).
Bourgogne-Franche-Comté : Joël ABISSE (JA)
Bretagne Pays de la Loire : Anne CORBE (AC).
Centre-Val de Loire : Christian JOLIVET (CJ).
Corse : Arnaud ZARAGOZA (AZ).
Grand Est : Laurent MARCOUX (LM 1^{er} Vice-Président de la CTN).
Hauts-de-France : Jacques BASSO (chargé des finances de la CTN, représenté par Jean-Pierre LANCELLE - JPL).
Île-de-France : Christian SAVARY (CS).
Martinique-Guyane : Georges ORTOLÉ (représenté par Pascal Yan (PY)).
Normandie : Adrian DAVID (AD).
Nouvelle-Aquitaine : Marc DAMESTOY (MD).
Nouvelle-Calédonie : Jean-Marc MASSON (JMM représenté par Jean Pierre VIGNOCCHI (JPV))
Occitanie : Xavier XUEREB (XX).
Polynésie française : Pascal LE COINTRE (représenté par Yvon FAUVEL (YF)).
Sud : Alain BEAUTE (AB)

Excusés :

Guadeloupe : Laurent BLANQUART (LB) excusé.
Réunion : Éric CRAMBES (EC) Excusé.

Sont également présents :

Frédéric DI MEGLIO (FDM Président FFESSM)
Grégory POIRIER (GP Président de la CTN).
Philippe MARTINOD (PM 2^e Vice-Président de la CTN).
Patrick LAMERAT (PL 3^{ème} Vice-président de la CTN).
Hervé CORDIER (HC Délégué du Collège des IFN) Excusé.
Jean-Pierre MONTSÉNY (JPM référent recycleurs).
Jérôme HLADKY (JH référent jeunes)
François DESPRETS (FD IN)

La réunion est animée par Grégory POIRIER, Président de la CTN

1.- Mot du président (Grégory POIRIER)

GP souhaite la bienvenue à tous et nous explique que l'ordre du jour est, comme toujours, chargé, et qu'il pourra arrêter les débats si certains sujets débordent.

GP explique les convocations devant le Conseil Fédéral contre ASD.

Le Conseil Fédéral n'a retenu aucun grief contre ASD.

Le Conseil Fédéral d'Appel a cassé la décision du conseil disciplinaire AURA tant sur la forme que sur le fond.

FDM réexplique la situation et la saisine du Conseil Fédéral tant pour ASD que pour Catherine BURTHÉRET, présidente du CODIR AURA. Cette dernière a été condamnée et fait appel de la décision du conseil fédéral.

FDM réaffirme qu'ASD a été totalement blanchie et que la procédure s'arrête là et qu'elle reste présidente de la CTR AURA.

2.- Approbation du PV de la CTN de janvier 2023 (GP)

PV adopté à l'unanimité.

3.- Avancement du groupe de travail numérisation des supports pédagogiques (PM)

PM nous fait voir l'avancée des travaux en nous présentant le site internet qui sera consultable à partir de tablettes, PC ou téléphones : <https://formation.ffessm.fr/fr/>

Les licenciés pourront aller sur leur profil avec leur numéro de licence.

Nous regardons des exemples déjà effectués pour le niveau 1.

Il reste une dizaine de vidéos à associer au cours N1. PM nous demande de réfléchir à une évolution du graphisme de la page d'accueil de la plateforme.

Nous confirmons l'accessibilité gratuite pour la formation N1.

Objectifs à venir : les niveaux 2 et éventuellement le nitrox.

4.- Etat des lieux des stages et examens MF2 (LM)

Effectifs des stages finaux MF2 :

Niolon Mai : 12

Trebeurden : 11

Niolon Septembre : 20

Niolon Octobre : 19

Martinique : 8 à 10

Évolution des sujets :

Le groupe de travail (AZ, Alix Respinger, ASD et LM) a repris les sujets d'enseignement 50m pour supprimer les sujets qui prêtaient à interprétation et a reformulé certains sujets pour coller au MFT.

Pour les autres pédas (orga/pratique/théorique), il est proposé de tester des sujets cette année, sachant que le groupe de travail de la CTN a reformulé en fonction des appellations du MFT. On attend les retours des différents stages.

HC demande pourquoi le collège n'a pas été informé. LM répond qu'il était prévu de travailler sur l'enseignement 50m, et que, tout naturellement, on a revu les autres pédas. Il enverra les propositions de modification de la liste des sujets à HC qui se chargera de les diffuser au collège des IN et de faire une synthèse des remarques.

GP propose qu'il y ait une compétence inscrite dans les sujets et une à proposer par le candidat, et de revoir les sujets pour les faire évoluer.

Le projet global devra s'appliquer en 2024.

5.- Retour sur module initiateur 20-40m (LM)

Pour l'évolution du module 20-40m, LM propose des modifications, sachant qu'à l'heure actuelle aucune plongée n'est prévue pour ce module.

Il est rappelé qu'on a déjà voté pour rendre accessible le module 6-20 m uniquement au GP FFESSM.
Vote pour rendre accessible le module 20-40m uniquement au GP FFESSM.
VOTE : POUR à l'unanimité.

MODULE d'aménagement du module 20-40 m du MF1 : proposition d'évolution
Proposition retenue : 7h de théorie avec possibilité de deux plongées entre 30 et 40m.
VOTE à l'unanimité.

6.- Rajeunissement filière encadrant (GP)

Proposition de passer le GP à 17 ans avec une entrée en formation PA40.
Cf. Ppt

GP propose de revoir l'autonomie pour passer l'initiateur, ainsi que le PA40 pour passer le GP.
Rappel : le Niveau 3 est un PA60.

Vote pour le passage du GP à partir de 17 ans avec comme prérequis PA40
VOTE POUR à l'unanimité.

Vote pour le PA60+GP pour passer l'examen MF1
VOTE POUR à l'unanimité

Ceci sera proposé à la réunion du CDN le 6 juin 2023.

FDM demande de faire un article sur Subaqua pour expliquer toutes ces évolutions.

7.- Avancement du groupe de travail Coursus Jeunes Plongeurs (JH)

JH nous présente les évolutions du cursus jeunes plongeurs et doit faire un article pour Subaqua à ce sujet. Il propose la création d'un nouveau parcours d'engagement :

- Aide moniteur 10 ans
- Moniteur assistant 12 ans
- Proposition pour le E1 : initiateur moniteur

Concernant le E2, il faut réfléchir à une appellation pour qu'il ait une progression lisible dans le cursus d'encadrement.

ASD rappelle qu'il y a quelques années, un travail a été fait pour mettre au même niveau les dénominations dans les différentes commissions. GP se charge de voir avec les autres commissions pour que les dénominations puissent correspondre.

JH propose de supprimer le plongeur Or 0-20m puisqu'il est déjà remplacé par le niveau 1.

Vote pour accessibilité et validation (accompagnée) pour l'initiateur sans prérogatives d'autonomie :
PA20 : à partir de 15 ans
VOTE POUR à l'unanimité.

Vote pour accessibilité et validation sans prérogative PA40 à partir de 16 ans : LM demandera l'avis à la commission médicale pour l'autorisation d'une remontée par plongée.
VOTE POUR à l'unanimité.

ASD demande la possibilité de rémunérer des MF1 pour être concurrentiel avec d'autres job d'été.
FDM précise que ce sujet reste dans les dossiers à traiter ultérieurement.

8.- Avancement du groupe de travail « BEPPA » (JPM)

Cf ppt.

JPM propose que les questions au BEPPA soient sur la direction de plongée/réglementation/décompression/accidentologie.

Il confirme que le Nitrox confirmé est obligatoire pour passer le BEPPA et donc de le rendre obligatoire pour le MF2.

Vote pour rendre obligatoire le Nitrox confirmé pour présenter le MF2 :

VOTE POUR à l'unanimité.

Faire un groupe de travail pour l'oral du BEPPA.

Vote pour interdire l'accès au BEPPA et MF2 pour les moniteurs associés :

VOTE POUR à l'unanimité.

Vote pour rajouter une aptitude A2 au MF2 de 20 plongées au-delà de 40m, les 5 dernières années, dont 4 plongées d'enseignement avec un E4 :

VOTE POUR à l'unanimité.

Vote pour la pérennisation du BEPPA pour tenter le MF2 :

VOTE POUR à l'unanimité, sachant que le BEPPA devra repasser la partie théorique écrite.

9. Avancement du groupe de travail « TSM » (PY)

Cf PPT

PY rappelle que le groupe de travail, après avoir finalisé ses propositions, s'est mis en relation avec le groupe de travail « BEPPA » afin d'établir une logique de structure. Il propose de supprimer l'accès du TSM au MF1 associé.

VOTE POUR à l'unanimité.

Le TSM ne peut pas participer aux examens MF1, certains sont pour, d'autres contre, il faudra en rediscuter à la prochaine CTN.

Il reste la possibilité de ne pouvoir passer que le TSM lors d'un MF2. On sait le faire puisqu'on le fait déjà avec les personnes qui repassent une partie de l'examen (groupe des épreuves théoriques et /ou pédagogiques). Nous verrons pour le BEPPA en fonction du nombre, mais nous savons le faire aussi puisqu'on gère aussi les partiels. Peut-être faudra-t-il mettre un nombre maximum de candidats.

10. Avancement du groupe de travail « refonte de la théorie GP » (PL)

Cf. Ppt

Pour le GP, tous les présidents de CTR sont alignés, ils attendent de connaître les contenus définitifs.

PL nous fait le retour statistique des différentes CTR (1 seule CTR n'a pas répondu).

Il est demandé la possibilité de conserver pendant 18 mois la partie théorique du module MF1.

Les discussions s'engagent sur le module MF1 et sur son placement dans le cursus, sans trouver de consensus. Il sera rediscuté à la prochaine CTN, en fonction de plusieurs propositions.

GP propose de faire une visio pour savoir où placer le module théorique MF1.

11. Limitation du nombre de dossier GP/N4 associés par structure et par an (GP)

Au vu du nombre de dossiers GP/N4 associés, nous décidons de ne pas valider plus de 2 dossiers par structure tous les 4 ans.

VOTE POUR à l'unanimité.

12. Baptême comme prérequis aux formations PE12 et PE20 (position CTN) (GP)

Suite à notre dernière CTN, il est demandé que nous mettions dans le MFT, qu'avant de commencer les formations PE12 et PE20, une plongée seule (baptême) soit effectuée. L'ANMP a soulevé aussi le problème de la première immersion. La demande pour le ministère est que la première immersion soit un baptême. FDM prend note de ce dossier.

13. Prévisionnel des stages initiaux MF2 en région pour budget 2023-2024 (LM)

LM nous demande de faire remonter à JB et LM les dates des stages initiaux en région afin de budgétiser l'IN hors région.

14. Positionnement des régions sur les dossiers INS 2023 (GP)

3 régions se positionnent pour un poste INS.

3 régions envisagent un poste INS.

GP précise que nous devons nous mettre d'accord sur le nombre de candidats réels, afin d'éviter des conflits.

Prochaine CTN : Le 16 septembre 2023 à Marignane.

La secrétaire de la CTN

Anne-Solange DESSERTINE

Le Président de la CTN

Grégory POIRIER